

Conseil municipal

5 Juin 2025

I-	Tirage au sort des jurés d'assises		
II-	Affaires financières		
	a.	Centre Municipal de Santé : tarif hors nomenclature	Délibération n° 37-05062025-IIa
	b.	Projet d'implantation du parc solaire sur la Commune de Connerré par la société RWE Renouvelables France	Délibération n° 38-05062025-IIb
	c.	GRDF : redevance d'occupation du domaine public 2025	Délibération n° 39-05062025-IIc
III-	Personnel		
	a.	Création d'emploi en contrat d'apprentissage à l'école maternelle Saint-Exupéry	Délibération n° 40-05062025-IIIa
IV-	Administration générale		
	a.	Règlement intérieur Restaurant Scolaire	Délibération n° 41-05062025-IVa
	b.	Nomination des terrains de tennis	Délibération n° 42-05062025-IVb
V-	Décisions suivant article L2122		
VI-	Rapport des Commissions		
VII-	Informations et questions diverses		

Nombre de conseillers
en exercice : 19 :
Présents : 12 :
Votants : 16 :

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le Cinq Juin à 20H30

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **CONNERRÉ**, légalement convoqué le 28 mai 2025, s'est rassemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, **Maire**.

Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, M. HEMONNET Olivier, Mme TIREAU Catherine, M. VILLA Pierre, M. THOMELIN Daniel, Mme AUGER Nicole, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, M. FOURGEREAU Jacky, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme GUILMAIN Nathalie	Mme TIREAU Catherine	14/05/2025
Mme PASTEAU Martine	M. HEMONNET Olivier	23/05/2025
Mme PIERRE Allison	M. CHARPENTIER Dominique	05/06/2025
Mme GARNIER Lise	Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa	05/06/2025

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. VERITE Fabien, M. CRUCHET David, M. LESAINT Jérôme

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sans aucune observation, le procès-verbal de la séance du 6 Mai 2025 est adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur le Maire

I- Tirage au sort des jurés d'assises

Vu l'arrêté préfectoral du 14 avril 2025 relatif à la répartition des jurés d'assises dans le département de la Sarthe pour l'année 2026,

L'opération de tirage au sort doit se faire publiquement à partir de la liste électorale.

Monsieur le Maire propose de procéder au tirage au sort de six jurés, le triple de celui fixé par arrêté préfectoral :

LESASSIER	Jean-Marc
VILLARD	Sandrine
VALENTIN	Stephanie
VALFRAMBERT	Philippe
GUILMIN	Philippe
VERON	Francine

II- AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 37-05062025-IIa

a. Centre Municipal de Santé : tarif hors nomenclature

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de Sécurité Sociale,

Vu l'accord national des Centre de Santé,

Vu le budget communal,

Certains actes dentaires ne font pas partie de la nomenclature à la Sécurité Sociale. Il est donc nécessaire de voter des tarifs dentaires « hors nomenclature » permettant d'exécuter des soins de qualité auprès des patients du Centre Municipal de Santé.

Madame Auger présente les tarifs ci-dessous :

La liste a été envoyée à la CPAM. Le chirurgien-conseil a indiqué que les tarifs correspondent aux tarifs pratiqués dans le Département. Il a été choisi de ne pas faire une prestation globale. Plusieurs tarifs s'ajoutent pour une prestation. La pose d'un implant est évaluée à environ 1000€.

Le prix de revient définitif n'a pas été établi, les tarifs pourront être revus en conseil municipal en novembre si les coûts sont plus élevés.

Il est proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants :

	CODES CPAM	
Détartrage et surfaçage 1 sextant	HBGB006	80 €
Complément de surfaçage de suivi (6 mois)	HBGB006	80 €
Allongement coronaire par gingivectomie sur une dent	HBAA338	40 €
Gingivectomie sur un secteur de 1 à 3 dents	HBFA006	45,00 €
Gingivectomie sur un secteur de 4 à 6 dents	HBFA007	60,00 €
Gingivectomie sur un secteur de 7 dents ou plus	HBFA008	100 €
Membrane de collagène	HN	200 €
Bio matériaux petite dose	HN	150 €
Bio matériaux grande dose	HN	200 €
Lambeau d'exploration	HN	159,14 €
Préservation alvéolaire	HN	159,14 €
Elaboration de concentrés plaquettaires (PRF)	HN	50 €
Ostéoplastie soustractive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 1 à 3 dents	HBFA005	110,10 €
Ostéoplastie soustractive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 4 à 6 dents	HBFA004	161,20 €
Ostéoplastie soustractive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 7 dents ou plus	HBFA003	214,94 €
Exérèse hypertrophie gingivale / crête flottante une arcade complète	HBFA012	161,20 €
Exérèse hypertrophie gingivale / crête flottante localisée	HBFA013	53,73 €
Pose de 01 implant intra-osseux intra-buccal chez l'adulte	LBLD015	850 €
Pose de 02 implants intra-osseux intra-buccaux chez l'adulte	LBLD010	1 700,00 €
Pose de 03 implants intra-osseux intra-buccaux chez l'adulte	LBLD013	2 550,00 €
Pose de 04 implants intra-osseux intra-buccaux chez l'adulte	LBLD004	3 400,00 €
Pose de 05 implants intra-osseux intra-buccaux chez l'adulte	LBLD020	4 250,00 €
Pose de 06 implants intra-osseux intra-buccaux chez l'adulte	LBLD025	5 100,00 €
Pose de 07 implants intra-osseux intra-buccaux chez l'adulte	LBLD026	5 950,00 €
Pose de 08 implants intra-osseux intra-buccaux chez l'adulte	LBLD038	6 800,00 €
Pose de 09 implants intra-osseux intra-buccaux chez l'adulte	LBLD200	7 650,00 €
Pose de 10 implants intra-osseux intra-buccaux chez l'adulte	LBLD294	8 500 €
Ablation d'1 implant intraosseux intrabuccal avec résection osseuse, chez l'adulte	LBGA004	210 €
Ablation de 2 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LBGA003	420 €

Ablation de 3 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LBGA002	630 €
Ablation de 4 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LBGA006	840 €
Guide Chirurgical implantaire	HBLD056	150 €
Pose de barre de jonction entre 2 implants intrabuccaux	LBLD034	630 €
Pose de barre de jonction entre 3 implants intrabuccaux ou plus	LBLD057	835 €
Dégagement et activation de 1 implant intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte	LAPB002	105 €
Dégagement et activation de 2 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte	LAPB004	173 €
Dégagement et activation de 3 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte	LAPB003	242 €
Dégagement et activation de 4 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte	LAPB001	310 €
Dégagement et activation de 5 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte	LAPB005	378 €
Dégagement et activation de 6 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte	LAPB006	445 €
Dégagement et activation de 7 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte	LAPB007	515 €
Dégagement et activation de 8 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte	LAPB047	583 €
Dégagement et activation de 9 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte	LAPB030	651 €
Dégagement et activation de 10 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte	LAPB122	719 €
Application topique intrabuccale de fluorures	HBLD004	28 €
Application d'un topique pour hypersensibilité dentinaire	HBLD009	28 €

Madame Auger Nicole ajoute que les travaux de modernisation dentaire débutent à partir du 13 juin jusqu'au 25 juin. La radio-panoramique sera installée le 25 juin, le premier implant sera effectué au plus tôt mi-juillet.

Mme Dérezsowski Ghislaine : combien de personnes sont actuellement sur la liste d'attente ?

Mme Auger Nicole : environ 50 personnes

M. Charpentier Dominique : est-ce que les soins classiques seront toujours effectués ?

Mme Auger Nicole : actuellement, nous sommes à jour sur les soins classiques. Il est prévu de fixer deux jours par semaine d'implantologie.

Après délibération, le Conseil Municipal, :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
16	16	0	0

➤ **FIXE, conformément au tableau ci-dessus, à compter du 13 juin 2025, les tarifs hors nomenclature Sécurité Sociale des actes dentaires applicables aux patients du Centre Municipal de Santé.**

➤ **DIT que les recettes seront constatées au budget Commune, à l'article 70688.**

Délibération n° 38-05062025-IIb

b. Projet d'implantation du parc solaire sur la Commune de Connerré par la société RWE Renouvelables France

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société RWE Renouvelables France au sujet de la réalisation d'un parc solaire sur le territoire de la commune (ci-après « le Projet »).

Considérant qu'à la suite des études de faisabilité, la société RWE Renouvelables France va édifier une centrale photovoltaïque et faire passer des câbles sur/sous/au dessus d'un/des terrains ou voies relevant du domaine communal.

Considérant que la société RWE Renouvelables France a donc demandé à la commune de lui mettre à disposition des terrains et/ou voies communales pour les besoins de cette exploitation.

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation, une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet et présentant le projet et les modalités de la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales (parcelles/voies concernées, loyer/indemnité, durée etc...).

Monsieur le Maire précise que le courrier de renoncement de participation au capital sera adressé, sauf si le conseil en décide autrement.

Après délibération, le Conseil Municipal, :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
16	16	0	0

➤ **Approuve l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société RWE Renouvelables France dans la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales ;**

➤ **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales.**

Délibération n° 39-05062025-IIc

c. GRDF : redevance d'occupation du domaine public 2025

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007,

Vu le courrier de GRDF réceptionné le 23 mai 2025

Le concessionnaire GRDF est tenu de s'acquitter auprès des communes d'une redevance (RODP) au titre de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel.

- Ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2025

→ RODP Redevance Occupation du Domaine Public = $(0.035€ \times L + 100) \times CR$

L = 15061 mètres de longueur des réseaux situés en domaine public communal

Coefficient de Revalorisation = 1.42

Soit RODP = $(0.035€ \times 15061 + 100) \times 1.42 = 891.00€$

→ ROPDP Redevance Occupation Provisoire du Domaine Public par les chantiers de distribution de gaz naturel = $(0.7€ \times L + 100) \times CR$

L = 142 mètres

Coefficient de Revalorisation = 1.23

Soit ROPDP = $(0.7 \times 142) \times 1.23 = 122.00€$

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
16	16	0	0

➤ **AUTORISE le Maire à émettre le titre de recettes à GRDF d'un montant de 1013.00 €.**

III- Personnel Communal

Délibération n° 40-05062025-IIIa

a. Création d'emploi en contrat d'apprentissage à l'école maternelle Saint-Exupéry

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail,

Vu la loi article 122 n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 relative à la majoration de la cotisation dont le taux est fixé par le conseil d'administration du CNFPT, dans la limite d'un plafond ne pouvant excéder 0,1 %.

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
 VU la Loi n° LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
 VU la Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,
 VU la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,
 VU le Décret n° 2022-280 du 28 février 2022 déterminant les conditions de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,
 VU le Décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,
 VU le décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 Précisions sur l'âge limite de signature du contrat d'apprentissage à la suite d'une rupture d'un premier contrat,
 VU le Décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,
 VU le Décret n°2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,
 Vu le Décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis,
 Vu le Décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,
 Vu l'avis sollicité auprès du Comité technique
CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
16	16	0	0

- **DÉCIDE** le recours au contrat d'apprentissage
- **DÉCIDE** de conclure dès la rentrée scolaire 2025-2026, à un nouveau contrat d'apprentissage en CAP Petite Enfance en 1 an
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint en charge des affaires scolaires à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis relatives au financement de la formation.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

IV- Administration Générale

Délibération n° 41-05062025-IVa

a. Règlement intérieur Restaurant scolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant que le règlement de la restauration scolaire nécessite une mise à jour pour l'année scolaire 2025/2026,
 Le Conseil Municipal est invité à émettre son avis sur le règlement de la restauration scolaire adressé en annexe de la note de synthèse.
 Mme Déreszowski Ghislaine : nous parlons de la réduction du gaspillage sauf dans la cantine où il n'est pas possible de sortir la nourriture.
 M. le Maire : il n'est pas possible de le faire et les sociétés prestataires ne prennent pas le risque pour des raisons d'hygiène.

M. Hemonnet Olivier : les entrées ne sont pas jetées, s'il en reste, elles peuvent être proposées le lendemain. Il n'y a pas de reste en fin de service, étant donné que le cuisinier le propose aux enfants souhaitant en reprendre. Les déchets proviennent des assiettes des enfants. Un travail sera fait avec la société Restoria pour aller plus loin dans la démarche auprès des enfants.

Nous sommes également en réflexion pour un compost mais l'environnement du restaurant scolaire ne permet pas de l'installer, à voir pour traiter avec une société extérieure.

Dans certains restaurants scolaires, ce sont les enfants qui prennent leur assiette et vont se servir, mais notre restaurant scolaire n'a pas l'espace nécessaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
16	16	0	0

- **ADOpte le règlement annexé à la présente délibération**
- **DIT qu'il rentrera en vigueur à la rentrée de septembre 2025/2026.**
- **PRECISE qu'il annule et remplace tout règlement antérieur et est reconductible chaque année.**
- **CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n° 42-05062025-IVb

b. Nomination des terrains de tennis

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que toutes les installations sportives de la Commune portent un nom

Considérant que la demande de l'association du Tennis Club de Connerré en l'honneur de Michel Dubois pour la création du club et la tenue de la présidence pendant plusieurs années

M. Hémonnet Olivier : est-ce que le nom a été proposé par les personnes du club ?

M. Charpentier Dominique : oui la nomination des courts de tennis est à l'initiative des personnes du club, cela permettra de mieux les situer pour les clubs extérieurs.

Le Conseil Municipal est invité à émettre son avis sur la proposition faite par le Tennis Club de Connerré.

Après délibération, le Conseil Municipal, :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
16	16	0	0

- **EMET un avis favorable à la nomination des courts Michel Dubois.**

V- Décisions suivant article L2122

➤ Devis :

2025					
Date	Numéro	Programme	Identification	SOCIETES	HT €
15/05/2025	32/2025	243	Divers marquages	TRACAGE SERVICES	2 269,8
15/05/2025	33/2025	243	Marquages Place de la République	TRACAGE SERVICES	890,3
21/05/2025	34/2025	243	Divers panneaux signalisation	MAVASA	5 011,00
21/05/2025	35/2025	210	Réfection parquet de la salle de spectacles La Passerelle	UNIVERS PARQUET	9 999,12
28/05/2025	36/2025	320	Défibrillateur salle Capella	CARDIOUEST	945,00
02/06/2025	37/2025	237	Travaux d'électricité et plomberie Cabinet dentaire et pano	EL HAIDER Entreprise	8 740,00

- MAPA 032022 : Prestation de services d'assurance
- Lot 04 – Véhicules à moteur : avenant d'ajustement contractuel à compter du 1^{er} janvier 2026 montant estimé à 4843€ HT.
- MAPA 072023 : Construction salle multi-activités et aménagement des abords
- Lot n°03 :
 - Avenant 1 : -279.46€ HT pose éclairage par le maître d'ouvrage
 - Avenant 2 : +1442.40€ HT création de fondations supplémentaires – fourniture et pose de bancs en bois
- Lot n°04 :
 - Avenant 1 : +2199.78€ HT suppression poste terrasses en lames bois et ajout fourniture et pose supports
- Lot n°08 :
 - Avenant 1 : +1497.60€ HT fourniture et pose de capteur de pluie et vent sur la terrasse
- Lot n°09 :
 - Avenant 1 : 2960.00€ HT fourniture et pose d'une enseigne

➤ **DPU :**

Désignation du bien	Adresse de l'immeuble	Date de réception	Préempté oui/non
Bâti	60 rue de Paris	31/03/2025	NON
Bâti	20 Avenue Carnot	02/04/2025	NON
Bâti	66 rue de Paris	03/04/2025	NON
Bâti	71 rue Ledru Rollin	11/04/2025	NON
Bâti	80 rue de Paris	29/04/2025	NON
Non Bâti	60 route des Landes	29/04/2025	NON
Bâti	5 Rue Edouard Herriot	29/04/2025	NON
Bâti	34 Rue Jean Mermoz	29/04/2025	NON
Bâti	36 Rue de Paris	05/05/2025	NON
Bâti	13 Rue de la Rochelle	02/05/2025	NON
Bâti	39 Rue Ledru Rollin	09/05/2025	NON
Bâti	Champ de Derrière	12/05/2025	NON
Bâti	8Ter Rue Michel Beaufils	15/05/2025	NON
Bâti	12 Rue du Luart	19/05/2025	NON
Bâti	48 Rue de la Gare	26/05/2025	NON

VI- Rapport des commissions

a- Sports et loisirs : Dominique Charpentier

- Salle multi-activités : le mur d'escalade est installé – le sol sportif terminé – les panneaux photovoltaïques sont installés – le parking sera livré à la fin du mois de juin et la salle multi-activités mi-juillet. L'ouverture des voies pour le mur d'escalade est prévu les 23 et 24 juin, la pose des agrès et des jeux les 19 et 20 juin. L'inauguration de la salle multi-activités et aménagement des abords est prévue fin du mois d'août.
- Salles sportives :
 - la réunion pour le planning des salles aura lieu mercredi 11 juin 2025
- Salle multi-activités :
 - Famille de la Sarthe proposera une activité pour enfants le mercredi après-midi
 - Comité Départemental d'Escalade proposera par l'intermédiaire du club de Tuffé un créneau le jeudi soir pour les jeunes.
- Associations :
 - Assemblée Générale : Memphis Country : moins d'adhérents
 - Animations : bric à brac du Club cycliste qui a eu lieu le 1^{er} juin, la randonnée dinatoire de l'ECV72 samedi 31 mai 2025 et l'ESC tournoi de football le 6 juillet.

Remerciements au service technique pour l'aide apportée dans le transport et l'installation du matériel.

b. Culture, lecture publique et communication : Catherine Tireau

- Square Albert Lhuissier : inauguration vendredi 13 juin 2025 à 19H00
- Les 10 ans de La Passerelle : vendredi 20 juin, concert au théâtre de verdure et samedi 21 juin 2025, expositions de photos et vin d'honneur en compagnie de la société musicale
- Livret culturel : en cours d'élaboration
- Journal trimestriel : en cours d'élaboration pour une distribution début juillet

c. Relations avec les acteurs locaux et gouvernance participative : Olivier HEMONNET

- Écoles :
 - Maternelle Saint-Exupéry : le spectacle de chant de fin d'année a eu lieu mardi 27 mai à La Passerelle. Ce spectacle a été apprécié par les familles, un grand bravo aux enfants, enseignantes et aux ATSEM.
 - Prochain conseil école : des parents ont fait part de leur inquiétude par la fermeture d'une classe l'année prochaine. Monsieur le Maire et moi-même avons rencontré l'inspectrice. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour la rentrée prochaine.
 - Conseil de classe des écoles primaires le mardi 10 juin 2025
- Le spectacle de fin d'année aura lieu le mardi 1^{er} juillet 2025 à la Passerelle.
- APE :
 - Bourse d'échange aux antiquités militaires a eu lieu le dimanche 25 mai 2025 à la salle Capella à l'initiative d'un enseignant de l'école Jena Rostand. L'APE a reversé l'intégralité des bénéfices aux écoles primaires s'élevant à 800€, dans le but de financer la classe verte et les sorties en fin d'année scolaire.
 - Fête des écoles le 21 juin 2025 au camping
 - Création d'une nouvelle section de parents d'élèves du Collège en début d'année et diriger par Clara Daigneau-Guillet : l'objectif est d'organiser des actions pour récupérer des bénéfices pour des projets scolaires au niveau du collège. Le lien avec les parents est un plus compliqué. Le bon fonctionnement avec la direction du Collège est à mettre en place. La première action a été la vente de gâteaux, pour un bénéfice de 150€. L'amicale des anciens élèves a décidé de faire un don de 500€ à cette nouvelle section pour lui permettre de lancer des actions. M Aubert a indiqué avoir eu 600€ de l'APE.
- Restaurant scolaire : réunion le 23 juin prochain pour la commission des menus
- Commerce : les membres de l'UDEC préparent, activement, la soirée du 12 juillet.
- M. le Maire : une réunion de calage devra être prévue avec le service technique

d. Aménagement du territoire : Pierre Villa

- Travaux assainissement :
 - la fin des travaux pour la canalisation est prévue le 20 juin, comprenant la remise en état de la voirie.
 - Bassin tampon : la dalle est cassée, la société a rencontré beaucoup de soucis.

La chaussée, rue de la Gare, sera en réfection provisoire étant donné que cette rue actuellement, voie départementale, deviendra, après l'ouverture du barreau, voie communale. La Commune a pour projet de changer l'aspect de la rue et la distribution du stationnement.

Après discussion avec le Département, la Commune, et le SAEPA, ce sera une réfection provisoire mais restera quelques temps, dans le but, de pouvoir enfouir les réseaux –

Avec le Département, il sera sollicité pour lancer les études

Pour que le provisoire dure, il est prévu un sens unique, pas de camion, et pose de chicane – il faudra prévoir une autre façon pour la circulation, orienter vers un

stationnement toujours au même endroit – autre solution, chicanes mobiles afin que la structure provisoire puisse perdurer plus longtemps
Une réunion est envisagée avec les riverains

e. Madame Auger Nicole : conseillère déléguée à la santé

➤ Présentation de l'approche financière de l'année 2024 du Centre Municipal de Santé :

- Consultations
 - 12682 en médecine générale
 - 2451 en chirurgie dentaire
- Personnel :
 - Médecins généralistes :
 - 2 médecins à 90%
 - 1 médecin 2 jours par semaine (lundi et mercredi)
 - Vacataires : 3 médecins
 - Soit 3.5 équivalents temps plein
 - Chirurgie dentaire :
 - 1 chirurgien dentaire à temps plein sur les 12 mois
 - 1 chirurgienne dentaire à temps plein sur 8 mois 1/2 arrivée au 1^{er} avril
 - 1 chirurgienne dentaire remplaçante sur 2 mois
 - Secrétariat :
 - 3 secrétaires
 - Entretien des locaux
 - 2 agents à temps non complet
- Approche financière de fonctionnement :

Recettes	975 000	Dépenses	1 050 000
Consultations	762 000	Charges de personnel	869 000
Accord national	58 000	Fluides	17 000
ROSP	18 000	Prothèses	63 000
Subvention Teulade	54 000	Maintenance/petit matériel	65 000
Forfait Choix médecin traitant	72 000	Fournitures médicales	25 000
Charges locatives	11 000	Vêtement de travail	3 000
		Collecte médicale	1 000
		Divers	7 000

ROSP : chiffres pour la médecine générale : pathologies particulières

FPMT : recettes non satisfaisantes, un travail est à faire pour les augmenter.

L'accord de santé a été remis en question par la Fédération des Centres de Santé, il faudra une bonne gestion des centres de santé, des efforts de gestion sont demandés au médecin.

M. Villa Pierre : quelle est le nombre de consultations entre la chirurgie dentaire et la médecine générale

Mme Auger Nicole : 367 consultations en médecine générale et 395 en chirurgie dentaire. A partir de 23 consultations par jour en médecine générale, cela permet d'avoir un équilibre.

M. Fourgreau Jacky : par médecin ?

Mme Auger Nicole : oui

VII- Informations et questions diverses

- Informations :
 - Inauguration Place Albert Lhuissier : 13 juin 2025 19H00
 - 10 ans de La Passerelle : concerts le 20 juin 2025 en soirée et le 21 juin, vin d'honneur à 11H00 et exposition de photos.
 - Convention sécurité Petite Ville de Demain : la convention sera signée le 11 juillet en présence de Monsieur le Sous-Préfet.
 - Prochain conseil municipal : jeudi 3 Juillet 2025.

● **Questions :**

- M. Fourgereau Jacky : avec la fermeture de la portion de la rue de Paris est ce qu'il serait possible d'ouvrir la rue des Vieux Ponts
- M. le Maire : ce sera à voir, cela risque d'amener de la circulation rue des Vieux Ponts et un double sens sur la partie de la rue Faidherbe
- M. Fourgereau Jacky : la vidange du château d'eau des Venneraies a été réalisé mais l'ouverture a été trop rapide et inonde les champs autour et habitation. Un fossé avait été creusé pour amener dans les champs mais celui-ci n'a pas creusé.
- M. Villa Pierre : il a été demandé à Véolia d'anticiper afin de vérifier l'état du fossé et éventuellement le curer si besoin.
- M. Froger André : il était prévu de curer le fossé tous les 5 ans, au frais de Véolia, c'est ce qui était prévu précédemment.
- M. Froger André : remerciements aux services techniques pour l'installation du barnum, des bancs et tables dans le cadre de la Journée Fête de la Nature, un bon travail a été effectué. Cette journée a été un bon moment pour les enfants, le plan d'eau du Petit Port est un lieu favorable pour cette démarche.
- M. Froger André : est-ce que vous avez reçu un courrier des Jeunesses et Sports ?
- normalement, celui-ci a été envoyé à toutes les mairies du Gesnois Bilurien, pour repérer les jeunes bénévoles de moins de 35 ans et ayant au moins 5 ans de bénévolat
- M. le Maire : nous ne l'avons pas reçu.
- M. Froger André : est-ce qu'il y a des ventes au niveau de l'ancienne gendarmerie ?
- M. le Maire : non, le projet est réorienté, pour des locatifs.
- Mme Auger Nicole : est-ce que ce sera le même projet ?
- M. le Maire : oui, la même construction
- M. Froger André : est-ce que les cessions des immeubles au 50 rue de la Gare et de la MJC avancent ?
- M. le Maire : une demande a été reçue par une association pour le 50 rue de la Gare pour une location de l'immeuble. Pour la MJC, nous avons un porteur de projet, une estimation a été faite mais il y a plus de travaux que prévu.
- M. Froger André : que devient le projet de la rue des Vieux Ponts ?
- M. le Maire : les travaux d'évacuation des boues de la fosse sont à finaliser. Un projet avec huit maisons est en cours avec un promoteur mais la pose de pieux sera nécessaire, ce qui entraine un coût supplémentaire au projet.
- M. Froger André : avez-vous des informations sur les travaux du Département ?
- M. le Maire : une visite de la presse est prévue le 11 juillet. Nous avons rencontré le Département en février et devons recevoir un planning recalé mais sommes en attente de celui-ci.
- Mme Auger Nicole : est-ce possible de savoir à ce jour combien a coûté la démolition rue des Vieux Ponts ?
- M. le Maire : le coût de démolition de l'entrepôt est de 100 273.00€ HT, plus les avenants liés à la dépollution des boues et terres amiantés retrouvées dans une fosse béton enterrée. Pour la partie acquise par l'EPFL, il ne faut pas attendre trop longtemps car cela engendre un coût de portage.
- M. Hémonnet Olivier : est-ce toujours Ecovivre pour le terrain rue de la Rochelle ?
- M. le Maire : oui, pour la construction, et, ensuite, ce sera la Mancelle d'Habitation, la cible sera plutôt les familles.
- M. Villa Pierre : le souhait est de rajouter un logement, ce sont des produits de qualité, très performant au niveau énergétique, ce qui augmente le coût et trop cher pour le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Maire
Amalia MONGELLA

Secrétaire de séance
Mélissa Mongella-Vassillière